



MAIRIE DE MASSERAC

MASSÉRAC, le 29 Avril 2025

Conseillers en exercice : 13  
Conseillers présents : 9  
Conseillers votants : 10

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 AVRIL 2025 A 18 H 00**

Absent Excusé : Mme Laëtitia COURDIER donne pouvoir à Mr Thierry PERRIN  
Mr Yann LETORT  
Mr Alan HOUGUET  
Mme Anne-Cécile JOLYS

Secrétaire de séance : Mr Régis CLAVIER

- **COMMUNE**

- Proposition de signature d'un vœu pour protéger les captages d'eau de Loire-Atlantique

Les élus décident à l'unanimité de signer un vœu pour protéger les captages d'eau de Loire-Atlantique.

- Fonds de Concours 2025

Les membres du Conseil décident de demander le Fonds de Concours 2025 à Redon Agglomération sur les investissements 2025, comme suit :

Programme	Dépenses HT	
Investissements :		
Réfection Toiture Ecole		12 032,29 €
Mise en place alarme Ecole		4 058,10 €
Voirie Investissements La Bessière		9 429,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>25 519,39 €</b>

FINANCEMENT	RECETTES	
	€	%
COMMUNE	14 276,71 €	55,94 %
FONDS DE CONCOURS 2025	11 242,68 €	44,06 %
<b>TOTAL</b>	<b>25 519,39 €</b>	<b>100%</b>

- **Devis complémentaire CMA**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°24024-69 validant une étude de potentialité Commerces et Artisanat par La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire. Il informe les élus que cette dernière propose une étude complémentaire beaucoup plus détaillée qui peut être prise en charge à 50 % par l'EPF -Etablissement Public Foncier- Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire pour la somme de 16 380,00 € TTC, et sollicite l'EPF 44 pour une prise en charge à 50 %

- **SCDI : Défense Incendie La Tardivelais**

Les élus sont informés du désistement du vendeur du terrain prévu à cet effet, car il s'avère qu'il faut près de 200 mètres carrés et non plus 60 mètres carrés.

Un autre propriétaire serait d'accord pour un terrain d'environ 200 mètres carrés.

Mr CLAVIER a pris contact avec le SDIS pour vérifier que le côté technique est faisable sur ce nouveau terrain.

#### **Questions et Informations diverses :**

- **Peintures places handicapées et Portails école**

Derrière la mairie, en face de la médiathèque, les peintures place handicapée et les portails de l'école vont être repeints par les membres des services techniques.

- **Alarme Ecole**

Une liste des personnes ayant besoin d'un code pour l'alarme doit être effectuée.

- **Subvention DSEC : suite inondations**

Le dossier est parti en Préfecture et la mairie est en attente de la réponse.

- **Gare de Massérac : prévision suppression arrêt pour le donner à Langon**

Mr Le Maire donne lecture d'un courrier de Redon Agglomération reçue en mairie.

Celui-ci stipule que La Région Bretagne supprime un arrêt à Massérac pour en ajouter un à la gare de Langon.

Les élus manifestent vigoureusement leur désaccord et il est décidé d'envoyer un courrier à la Région Bretagne et à Redon Agglomération pour stipuler ce désaccord : les élus ne souhaitent pas que la gare de Massérac soit sacrifiée au nom de la solidarité départementale. Les élus regrettent la suppression, peuvent l'accepter dans un élan de solidarité mais veulent que RA s'engage également dans la solidarité en maintenant la gare de Massérac en défendant les interlocuteurs de Massérac auprès de la Région Bretagne et à ne plus supprimer d'arrêts à Massérac.

- **Tour de Bretagne cycliste le Mercredi 30 Avril aux alentours de 13 H**

Mr CLAVIER a prévenu RA pour les services de transports scolaires.

- **Séjour Fontaine d'Ozillac les 9 et 10 Mai**

Une subvention de 100 € est attribuée à l'association « Les Fours de Massérac se réveillent » pour les frais de transports.

- **Cérémonie du 8 Mai : rdv à la mairie à 10 H 45**

Mr Le Maire insiste sur la présence de chaque conseiller.

- **Amendes de Police / Réfection de l'enrobé suite à un affaissement d'enrobé dangereux**

La commune de Massérac inscrit la réfection de la voirie au lieu-dit « La Bessière » et valide le devis de l'entreprise EUROVIA pour la somme de 10 446 € HT, à savoir 12 535,20 € TTC,

- **Nombres de sièges RA**

Toutes les communes n'ont pas de siège alors que chaque commune doit en avoir un. Il faut donc passer de 58 sièges à 70.

A retenir : Population de Massérac est à 1 % de la population de Redon Agglomération.

OK unanime